

Meilleurs voeux!

2023

SOMMAIRE

2

Editorial: Crise: il est plus que temps d'agir!

4

Assemblée générale de la FECER

6

Réunion FECER à Budapest

8

Deal pour l'emploi : qu'en retenir ?

10

Enquête impact de la crise énergétique

11

Les partis politiques dans le débat social

EDITORIAL

CRISE : IL EST PLUS QUE TEMPS

D'AGIR!

Il ne faut jamais gaspiller une bonne crise
-Winston Churchill

PAR PIERRE PIRSON, Président de la CNC

« En 1973 et en 1981, nous avons vécu deux chocs pétroliers, avec toutes leurs conséquences, que nous connaissons encore aujourd'hui. Si nous continuons à suivre bêtement sans réagir la politique du tout-au-gaz, nous pourrions vivre un choc gazier, voire plusieurs dans le futur. » - [Philippe Hendrickx, Le Soir, 25 mai 2007](#)

C'est avec beaucoup de tristesse que mois après mois nous avons vu se réaliser l'évènement tant craint que la CNC a dénoncé depuis des années, la mise à mal de nos infrastructures énergétiques qui nous a mis à la merci d'un choc gazier. Comme lors des chocs pétroliers, c'est un évènement de géopolitique qui provoque le choc sur base d'une dépendance structurelle de nos pays. Le cours du gaz joue au yoyo depuis de nombreux mois poussant le gouvernement à intervenir de manière massive : on parle de 10 milliards de mesures de soutien.

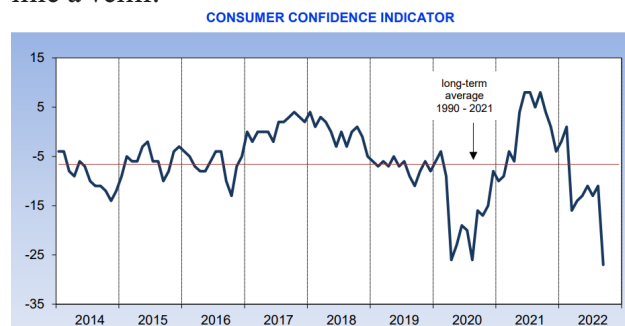


Source : bartchart.com – Dutch TTF

Comme pour les chocs pétroliers, si nous ne faisons rien (ou insuffisamment) ce choc gazier se reproduira à l'avenir et plongera de nombreuses familles dans la misère et entreprises dans la faillite.



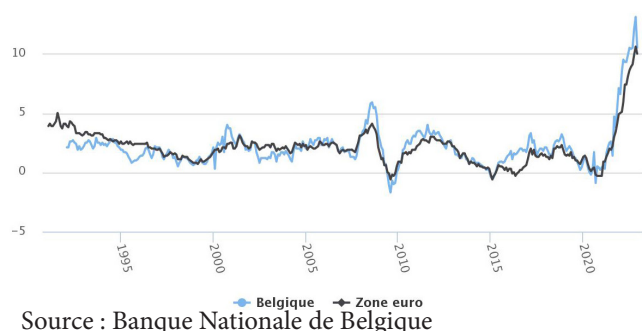
Cette peur de l'avenir se traduit directement dans la confiance des consommateurs et des chefs d'entreprise. Pour rappel, ces indicateurs constituent une bonne source pour anticiper l'évolution de l'économie à venir.



Source : Banque Nationale de Belgique

Un élément amortisseur est l'existence de contrats d'énergie fixe. Mais cet amortisseur prend fin et la grande majorité des belges se retrouvera directement exposé aux prix élevés du marché. A l'heure d'écrire cet éditorial, je lisais que plus de la moitié des belges pensaient faire ceinture sur leurs dépenses pour Noël, quand ils peuvent encore la serrer...

Il faut dire que l'inflation a explosé à des niveaux plus vu depuis les chocs pétroliers justement.



Source : Banque Nationale de Belgique

Car apparemment nos dirigeants ne croient pas dans la parole de Churchill et à ce jour ne prennent pas, à notre avis, de mesures suffisantes pour notre avenir.

Le dossier des pensions a été retoqué à l'Europe car il augmente encore la charge des pensions à l'avenir sur les actifs. Pendant ce temps, même nos pensions complémentaires souffrent car cette année 2022 a vu un événement relativement rare : la chute de valeur tant des actions que des obligations. Heureusement que nos droits de pensions complémentaires sont garantis par l'employeur... tant qu'il existe.

La prolongation, même de seulement deux centrales nucléaires, se fait attendre. Il reste le jobdeal qui introduit des possibilités intéressantes de flexibilité mais avec la morosité ambiante, j'avoue craindre pour une réelle mise en place en entreprise.

Le citoyen ne s'y trompe pas et on constate sondage après sondage que de plus en plus de votes pourraient se reporter sur les extrêmes. Si notre organisation est apolitique, la démocratie est pour nous une valeur importante et cette dérive inquiétante. Il est temps de se réveiller et d'agir pour les familles et l'avenir de nos enfants ! Je fais le vœu pour 2023 que le gouvernement se réveille et agisse pour le bien des citoyens.

La Belgique est un des rares pays où les salaires sont indexés automatiquement. Il n'a pas fallu attendre longtemps pour entendre certains remettre en cause cela et plus spécialement pour certaines catégories comme ... les cadres. Un combat de plus à mener pour la vache à lait que nous sommes!

Pour la majorité des belges, cet avenir est donc devenu bien sombre. La confiance des chefs d'entreprise n'arrête plus de baisser. Il faut dire que tout s'accumule : les clients ont moins de capacité d'achat, les prix de l'énergie les touchent également, l'inflation se répercute sur la masse salariale, ...

Voir notre article sur l'impact de la crise en entreprise.

Les médias se focalisent sur les rares acteurs protégés (parfois en se trompant d'ailleurs) mais il ne faut pas se tromper, sans énergie payable et disponible, la situation n'est pas brillante et pour donner un avenir à notre économie et nos enfants, il faut prendre des mesures ... que nous attendons encore.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FECER

PAR ROLAND GLIBERT , DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA CNC

L'assemblée générale de la FECER s'est déroulée à Mol les 3 et 4 novembre 2022. Elle était organisée par Philippe Hendrickx, Secrétaire Général de la FECER.

Le comité actuel à savoir Marco Faleri, président; Thomas Schneider, vice-président; Nikolajus Lebedevicius, vice-président; Philippe Hendrickx, secrétaire général; Anne Laszlo, trésorière et Roland Glibert, auditeur, a été reconduit jusque la prochaine AG fin 2023.

A la suite de la réunion de la fecer avec des délégués syndicaux hongrois en Hongrie en juin 2022 (voir article ci-joint) le Comité a envisagé de proposer leur affiliation à la FECER sous une forme à définir. Pour rappel les syndicats hongrois avaient participé au « position paper » relatif à la taxonomie. Une délégation syndicale était invitée et a participé en fin d'AG à la préparation de la future action de la FECER vis-à-vis de la Commission Européenne (déconnexion du prix de l'électricité avec le prix de production des centrales à gaz).



FECER meeting



GA & Hungarian delegation

L'après-midi du 2 novembre a été consacrée à 2 présentations.

Philippe Hendrickx a fait le point sur la situation énergétique en Belgique qu'il a introduit en donnant un aperçu économique de la Belgique. Il a ensuite fait une analyse critique des plans énergétiques pour les prochaines années qui sont en discussion.



Anicet Toure (Tractebel) a présenté les études effectuées en Belgique sur les SMR. Il a donné les caractéristiques des études et développement des différents types de SMR dans le monde.

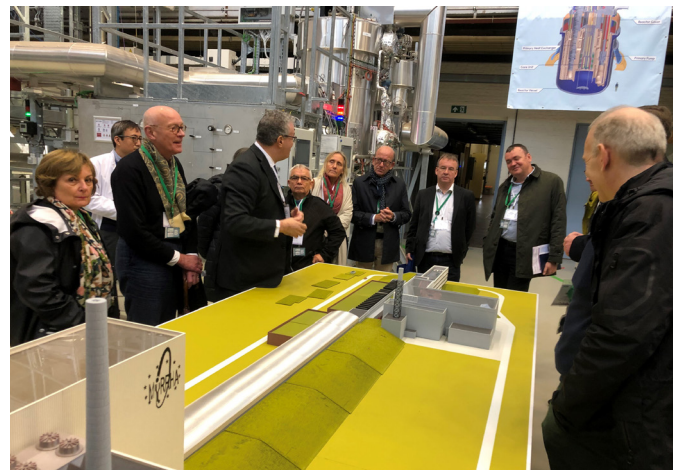
La journée du 3 novembre a été consacrée à la visite du CEN /SCK Mol avec la présentation des activités du CEN /SCK et en particulier le projet MYRRHA et l'après-midi la présentation de notre syndicat par Pierre Pirson.



SCK/CEN meeting



Myrrha project Hamed Ait



Visit of the Myrrha facilities

SAVE THE DATE ! 30 mars 2023

Assemblée générale de la CNC, avec élections statutaires

**En principe en présentiel à Bruxelles, 18h00 (localisation exacte à confirmer)
s'inscrire via: info@nck-cnc.be**

RÉUNION FECER À BUDAPEST

LES 15/16/17 JUIN 2022

PAR ROLAND GLIBERT, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA CNC

A l'initiative de Anne Laszlo, trésorière (CFE-CGC) de la FECER, les représentants des cadres européens de l'énergie et de la recherche de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Lituanie se sont réunis avec des représentants syndicaux hongrois à Budapest et visités le site nucléaire de Paks.



Dr. Attila HUGYECZ, chief economic advisor in the Paks 2 nuclear new-build project, discussing with EVDSZ President Dr. Jozsef SZILAGY.

La réunion visait à obtenir une meilleure connaissance des problèmes et des défis de la politique énergétique de la Hongrie et de son intégration dans la politique énergétique européenne et cela dans le contexte du conflit Russie -Ukraine . La participation de représentants syndicaux hongrois à la FECER était également un objectif. Pour rappel des contacts avaient déjà été établis avec ces représentants lors de l'initiative de la FECER pour inclure le nucléaire dans la taxonomie: lettre à la Présidente de la Commission Européenne Ursula Van der Leyen.

La délégation FECER dont c'était la première réunion depuis la pandémie a visité le site nucléaire de Paks. 4 réacteurs du type VVER(480MW chacun de Russe design) mis en opération dans les années 80 sont en activité et devraient être prolongés jusqu'en 2040. La construction de 2 nouveau réacteurs, également de type VVR a débuté en 2017 (Paks 2)La délégation a échangé avec les exploitants du site nucléaire et avec des spécialistes hongrois de l'énergie dont le Dr Attila HUGYECZ, Chief economic advisor pour PAKS 2 au Secrétariat d'Etat.

AVANTAGES

pour nos adhérents

La Hongrie a résolument opté pour l'énergie nucléaire dans son mix énergétique ;45% de sa production et 33% de sa consommation électrique proviennent des 4 réacteurs de PAKS.

Par ailleurs 36 % de sa production d'électricité est encore d'origine carbonée(gaz et charbon) et le pays importe 28% de son électricité. La situation géographique de la Hongrie et sa dépendance au gaz russe rendent sa situation particulière en Europe. Le DrA.Hugyecz s'interroge sur la politique à suivre : devons-nous suivre la politique énergétique de la France ou de l'Allemagne ? ou une politique originale pour la Hongrie. La décision devrait tenir compte du taux d'acceptation de l'énergie nucléaire de 73% et du récent contrat de fourniture de gaz avec la Russie de 15 ans.

Nous avons pu bénéficier de la bonne organisation de notre séjour en Hongrie, plus particulièrement lors de notre visite à PAKS et du séminaire à Budapest qui a été l'occasion d'échanges fructueux .Les syndicats qui nous ont accueillis étaient ceux de l'électricité (EVDZ), des mines (BDSZ) et de la métallurgie (VSZSZ). Notre Vice-Président Philippe Hendrickx a invité une représentation syndicale a participé à la présentation du projet Myrrha et à la visite des installations d'essais lors de notre AG qui aura lieu au CEN/SCK MOL début novembre.



After the visit of Paks NPP with Hungarian colleagues

Modalités : contactez le secrétariat
Pour des informations actuelles ou complémentaires
: voir www.cnc-nck.be membres avantages

- 1 COUVERTURE JURIDIQUE DU RISQUE PROFESSIONNEL :**
Assurance complémentaire
 - Dans le cadre de l'activité professionnelle, cette assurance se rapporte :
 - au recours civil,
 - à la défense pénale,
 - à la défense civile,
 - à la garantie conducteur,
 - aux contestations issues de la législation sociale et du contrat d'emploi.
 - Prime annuelle : 35 €
- 2 HERTZ :**
Location de voiture à -10% sur le prix national.
- 3 AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LE DROIT DU TRAVAIL :**
Cet avis juridique est étendu aux membres de la famille habitant sous le même toit que le membre de la CNC.
- 4 CARLSON WAGONLIT TRAVEL :**
Réduction offerte sur divers voyages commandés via le site :
<http://leisureatwork.cwtonline.be/index.aspx>
- 5 FORMATIONS CNC :**
La CNC organise régulièrement des sessions de formations. Celles-ci sont gratuites pour les membres (ou avec des frais de participation minima). Les non-membres paient le plein tarif (min. 145 €).

Plus d'informations ?
Contactez le secrétariat via info@cnc-nck.be.

Deal pour l'emploi : qu'en retenir ?

PAR FRÉDÉRIC BAUDOUX: SERVICE JURIDIQUE DE LA CNC

La chambre des représentants a approuvé le 29 septembre dernier le projet de loi du ministre du Travail, Pierre-Yves Dermagne, qui met en œuvre le “deal pour l'emploi”.

Il s'agit d'un ensemble de mesures qui vise à adapter plusieurs règles organisant le travail en Belgique aux réalités d'aujourd'hui et à contribuer à atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 80% en 2030. L'accent est mis sur la flexibilité pour le travailleur et l'employeur.

Quelles sont les nouveautés introduites par cette loi qui sont susceptible d'intéresser les cadres ? Je vous propose d'examiner quatre points d'attention : la semaine de quatre jours, la semaine flexible, le droit à la déconnexion et finalement la formation et le préavis.

La semaine de quatre jours.

Un travailleur peut répartir sa semaine de travail à temps plein sur 4 jours s'il le souhaite. Ainsi, un travailleur peut prêter jusqu'à 9,5 heures par jour pour atteindre sa semaine de travail à temps plein de 38 heures. Cela permet de profiter d'un plus long week-end chaque semaine ou d'intégrer un jour de repos au milieu de la semaine de travail.

La semaine flexible.

En outre, il sera désormais possible de recourir à un horaire hebdomadaire variable. Il s'agit d'un régime de travail organisé selon un cycle qui s'étend sur une période de deux semaines consécutives pendant laquelle les prestations de la première semaine sont compensées par les prestations de la seconde semaine, afin de respecter en moyenne la durée hebdomadaire normale de travail.

Cela permet aux travailleurs de prêter davantage d'heures une semaine, afin de pouvoir se ménager la semaine suivante. Ils peuvent par exemple avoir plus de temps pour les enfants en cas de garde alternée une semaine sur deux.

C'est le travailleur qui doit prendre l'initiative d'opter pour la semaine de quatre jours ou l'horaire hebdomadaire variable. Il doit en effectuer la demande par écrit à son employeur. L'employeur a la possibilité de refuser, mais il doit motiver son

refus. Le travailleur peut renouveler ou non son choix tous les 6 mois.

Ces mesures seront introduites par modification du règlement de travail si la semaine de travail normale est de 38 heures et par convention collective de travail si la semaine de travail est de 40 heures.

Après accord de l'employeur, une convention conclue entre l'employeur et le travailleur détermine le début et la fin de la journée de travail, le moment et la durée des intervalles de repos et les jours d'interruption régulière du travail. La convention est valable 6 mois.

La loi précise que l'employeur ne peut faire un acte tendant à mettre fin unilatéralement à la relation de travail du travailleur, sauf pour des motifs étrangers à la demande...mais ne prévoit pas de sanctions.

Le droit à la déconnexion.

Un droit à la déconnexion est instauré dans le secteur privé après avoir déjà été mis en œuvre dès le 1er février 2022 dans le secteur public.

Le droit à la déconnexion est la possibilité de couper son téléphone portable professionnel à l'heure de la fin de son service. Autrement dit, c'est le fait de ne plus recevoir ou devoir répondre à des coups

de fil, messages, SMS, mail concernant le boulot, en dehors des heures de travail. Cette rupture vaut aussi bien pour les collègues que l'employeur.

Les employeurs qui occupent vingt travailleurs ou plus devront fixer des accords concernant l'utilisation des outils numériques par le biais d'une convention collective de travail ou par le biais du règlement de travail. En tout état de cause cela devant se faire au plus tard pour le 1er janvier 2023.

Nous ne percevons pas très clairement pourquoi ce droit à la déconnexion est limité aux entreprises qui occupent plus de 20 travailleurs ... Les PME ne sont pas concernées...

Formation et préavis.

Le travailleur bénéficie d'un droit individuel de formation offerte par l'employeur. Dans les entreprises qui comptent moins de 20 travailleurs en service, il s'agit de quatre jours par an en 2023 et de cinq jours par an à partir de 2024.

À partir du 1er septembre 2022, les employeurs devront établir un plan de formation. Ce plan doit entraîner un renforcement des compétences de tous les travailleurs grâce à une politique de formation mûrement réfléchie.

Trajet de transition pendant le délai de préavis.

Lorsqu'un travailleur est licencié et doit prêter son préavis, il peut demander à commencer à travailler pour un nouvel employeur pendant sa période de préavis ou l'ancien employeur peut lui proposer cette solution. C'est ce qu'on appelle un «trajet de transition». À la fin du trajet, le nouvel employeur doit proposer un contrat de travail à durée indéterminée.

La loi introduit une nouveauté en matière de préavis. Les travailleurs qui sont licenciés avec un

préavis ou une indemnité de préavis d'au moins 30 semaines (condition pour avoir accès à l'outplacement) peuvent utiliser le dernier tiers de cette période pour se consacrer à des activités qui augmentent leur employabilité sur le marché de l'emploi, tout en conservant leur salaire.

Dans le cas d'un délai de préavis à prêter, les travailleurs peuvent être absents au travail avec maintien du salaire pour participer à des activités qui augmentent leur employabilité, et ce, dès le début du délai de préavis.

Dans le cas où il est question d'une rupture de contrat moyennant paiement d'une indemnité de préavis, le travailleur doit se tenir à disposition pour ces activités.

Ces mesures seront financées par la cotisation patronale de l'employeur due pendant cette période.

Le texte de la loi est identique à celui adopté en deuxième lecture en commission. Il est disponible sous ce lien : <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/2810/55K2810007.pdf>

A votre disposition pour toutes questions,
Frédéric Baudoux



ENQUÊTE IMPACT DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

PAR ROLAND GLIBERT, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA CNC

La CNC a organisé une enquête sur l'impact de la crise énergétique sur les entreprises de nos membres et les conséquences pour ceux-ci. L'augmentation rapide des prix de l'énergie a provoqué un choc important sur la gestion économique et sociale de nos entreprises.

Les questions qui étaient posées étaient les suivantes :

- Mesures prises pour réduire l'impact telles la réduction des marges sur les produits vendus, l'arrêt de lignes de production de produits dont le prix devient prohibitif, réduction de la masse salariale
- Impact sur nos membres : quelles sont les principales préoccupations
- Actions que la CNC devraient prendre

Pour faciliter l'enquête un tableau résumé des questions a été transmis aux responsables de groupements

Economic measures

- 1.1 Reduction of margins
- 1.2 Stopping production lines
- 1.3 Reduction of the payroll
- 1.4 Others

Impact on your members

- 2.1 fear for career development
- 2.2 fear for dismissal
- 2.3 others

Actions of CNC/NCK

- 3.1 politics
- 3.2 media
- 3.3 others

Les résultats

Economie

Tous secteurs industriels confondus à l'exception du secteur énergie la réduction des marges est notée. Les entreprises fortement dépendantes du prix de l'énergie ont arrêté des lignes de production suite à des prix de revient élevés ou transfèrent leur activité énergie dépendante vers des pays où les coûts de l'énergie sont réduits.

Dans certaines entreprises la masse salariale a été réduite

Conséquences pour les cadres

Des inquiétudes sont enregistrées relatives à la poursuite de leur carrière dans l'entreprise ou même à leur licenciement.

L'arrêt des engagements génère une augmentation de la charge de travail.

Action de la CNC/NCK

La CNC/NCK est invitée à dénoncer cette situation auprès des politiques.



LES PARTIS POLITIQUES DANS LE DÉBAT SOCIAL

Ci-dessous la parole des partis politiques qui ont répondu à notre appel. Nous tenons à répéter, si besoin était, que la réponse des partis politiques n'engage aucunement l'adhésion de la CNC qui est apolitique. La CNC défend les cadres c'est là sa seule politique. (voir infocadre 312)



Face à l'explosion des prix de l'énergie, conséquence de l'invasion russe en Ukraine, ECOLO veut dresser un bouclier social pour protéger les citoyens, les entreprises et les associations, à court terme. Bien que c'est au niveau européen que peuvent être prises les décisions les plus efficaces et durables au travers d'une régulation des prix du gaz et de l'électricité, les pistes existent à tous les niveaux de pouvoir. A plus long terme, nous voulons orienter l'économie pour la rendre moins dépendante au gaz, plus durable, plus juste et résiliente.

Les trois actions prioritaires d'ECOLO sont l'élargissement du tarif social, l'augmentation des salaires via un crédit d'impôts et enfin la taxation des surprofits des grandes entreprises énergétiques.

1. Le tarif social élargi pour les citoyens... mais aussi pour les entreprises.

Il faut soutenir les citoyens car la situation plonge dans la difficulté des personnes qui

jusqu'aujourd'hui s'en sortaient. Aujourd'hui deux millions de personnes peuvent bénéficier du tarif social (contre 1 million auparavant). Cette version élargie a été prolongée dans le temps grâce à l'action des écologistes. Face à l'explosion des prix, nous souhaitons encore l'étendre aux classes moyennes qui risquent de basculer dans la pauvreté.

ECOLO veut également mettre en place un tarif social pour les PME et indépendants qui voient leur activité mise en péril par leurs charges énergétiques devenues trop lourdes par rapport à leur chiffre d'affaires.

2. Augmenter les salaires nets par la réforme fiscale.

ECOLO souhaite que les salaires nets augmentent. C'est pourquoi nous proposons un crédit d'impôt solidaire qui permette une augmentation mensuelle jusqu'à 150 euros pour les plus bas revenus. En plus du tarif social et de son élargissement, et en complément de l'indexation automatique des salaires cette proposition fiscale doit permettre aux classes moyennes menacées par le risque

de pauvreté de pouvoir de vivre dignement.

Comment assure-t-on cette hausse du salaire net ? Par un crédit d'impôt solidaire, soit une baisse d'impôt sur le salaire (précompte professionnel). Au contraire de l'indexation, cette hausse ne coûte rien à l'employeur. Le salaire brut ne change pas mais le salaire net est plus élevé.

3. Financer en taxant les surprofits des géants de l'Énergie

Les grandes compagnies énergétiques, en particulier pétrolières, ont profité et continue à profiter de la crise énergétique, engrangeant des bénéfices exceptionnels durant la guerre en Ukraine, au détriment des consommateurs. C'est totalement injuste. Nous voulons qu'une partie de ces bénéfices servent à financer les mesures sociales pour protéger les citoyens, les entreprises et les associations.

En route vers la transition...

Outre ces 3 mesures prioritaires en cette période de crise, Ecolo appelle à accélérer la transition vers les sources d'énergie renouvelables qui renforcent notre au-

tonomie tout en s'inscrivant dans une trajectoire de neutralité carbone. L'isolation des logements et des bâtiments doit également s'intensifier. La multiplication des inondations et sécheresses montre que le dérèglement climatique est désormais palpable pour les citoyen-es, mais aussi pour les travailleurs et travailleuses qui subissent davantage d'insécurité dans leur entreprise. Pour nous, climat et justice sociale sont les deux faces d'une même pièce.

... Juste !

Enfin, ECOLO rappelle qu'il n'existe pas de justice sociale sans justice fiscale. L'évasion fiscale et la fraude nous coûtent à tous : il faut oser parler d'éthique dans la finance et la fiscalité. L'évasion et la fraude fiscale coûtent entre 20 et 30 milliards par an à la Belgique, au profit de quelques-uns qui s'arrogent le privilège de ne pas contribuer comme tous les autres citoyens.



La crise énergétique tranche dans le vif. La hausse des prix constitue même une menace aiguë pour notre tissu social et économique. C'est pourquoi le gouvernement De Croo a considéré, depuis le début de l'année, cette crise comme l'une des priorités à aborder. Le gouvernement fédéral a donc décidé à la fin de l'été de soutenir la population (réduction de la TVA et tarif social pour un million de ménages). Les banques s'engagent

à protéger les ménages les plus durement touchés. Des mesures seront prises pour prélever les bénéfices excédentaires du secteur afin de financer un fonds de solidarité. Le gouvernement appelle également les Belges et les entreprises à réduire leur consommation et à montrer l'exemple.

Bien que l'hiver n'approche pas encore, les effets de la guerre en Ukraine se font sentir dans toute l'Europe avec une flambée des prix de l'énergie. Grâce à sa position centrale en Europe occidentale et à son réseau hautement connecté avec ses voisins, notre pays occupe toujours une position unique en termes d'approvisionnement. Cette position centrale nous protège.

Grâce aux mesures complémentaires du Plan Hiver 2022, proposées au début de l'été, la Belgique devrait pouvoir passer l'hiver sereinement. Si l'hiver n'est pas plus rigoureux que d'habitude, notre pays disposera d'un excédent énergétique qu'il pourra mettre à la disposition de ses voisins.

Le gros problème, cependant, réside dans les prix très élevés. Les prix de gros actuels du gaz et de l'électricité sont si disproportionnés qu'une intervention sur le marché est imminente. Tout comme le prix élevé du gaz, le prix de gros de l'électricité ne reflète plus le coût de production d'un kWh électrique. Le marché ne fonctionne plus. Nous devons donc intervenir. C'est pourquoi la Belgique plaide depuis mars pour

un plafonnement des prix du gaz et une révision des prix de l'électricité au niveau européen. Nous sommes heureux de constater que des travaux sont enfin menés dans ce domaine au niveau européen.

Le niveau actuel des prix et la pression que ces prix exercent chaque jour sur les familles et nos entreprises exigent une réponse politique coordonnée. Plusieurs décisions ont été prises au niveau fédéral pour amortir au mieux le choc des prix de l'énergie en Belgique. Elles reposent sur six piliers : la réduction de la consommation, le soutien à la population, le soutien bancaire aux ménages les plus touchés, le soutien aux entreprises, la promotion des investissements dans les solutions durables et l'isolation, et la lutte contre les surprofits non éthiques. Associées à des solutions européennes telles que le plafonnement des prix, elles nous permettront de trouver une issue durable à la crise.



La guerre en Ukraine met en évidence les points sensibles de la politique énergétique européenne. L'Allemagne a supprimé progressivement son énergie nucléaire après Fukushima. La Belgique a voté contre la sortie absurde du nucléaire dès 2003, sous l'impulsion des Verts. L'ensemble de l'Europe a sous-investi dans les infrastructures et les capacités de réserve pendant des décennies. Pour couronner le tout, la transi-

tion verte prévoit des centrales au gaz comme capacité de transition. Ce choix nous a conduit directement dans les bras de Poutine. Sans son gaz bon marché, la transition écologique tombe à l'eau. Ceux qui ont souligné les risques géopolitiques de la dépendance à l'égard d'un tel régime ont été ridiculisés.

En soi, c'est une question d'offre et de demande. Poutine limite l'offre, donc le prix augmente. Cette contraction de l'offre ne sera pas éliminée à court terme. Les faibles prix de l'énergie d'avant-guerre ne reviendront donc pas immédiatement. Les hivers à venir seront difficiles. Ce que nous pouvons faire, c'est nous armer pour l'avenir. Investir enfin dans une énergie durable et neutre en CO2 que nous produirons en Europe : l'énergie nucléaire.

Pour nous, une combinaison d'énergie nucléaire complétée par des sources d'énergie renouvelables est le mix énergétique idéal.

Avec notre administration flamande, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour travailler sur la demande. Le gouvernement flamand consacre un milliard d'euros à l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements. Nous fournissons également un milliard d'euros de prêts-passerelles et de soutien énergétique aux entreprises. Nous croyons fermement au renforcement du pouvoir d'achat des gens. Cela permettra de maintenir l'incitation à consommer moins

d'énergie. La prime à l'emploi en est le parfait exemple.

Cependant, les principaux leviers se situent au niveau fédéral. Où nous siégeons dans l'opposition. Que le gouvernement fédéral poursuive la sortie du nucléaire est incompréhensible. Des pays comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont déjà reporté leurs mesures de sortie du nucléaire. Tinne Vanderstraeten, cependant, continue de traîner les pieds. Le dogme vert contre l'énergie nucléaire nous fera du tort pendant longtemps.

La mauvaise situation financière de l'État fédéral rend impossible la mise en place d'importantes mesures de soutien comme en Allemagne. Il n'y a plus de marge. De plus, les crises actuelles ne sont pas la cause des mauvaises finances publiques fédérales. Le déficit est structurel et le récent accord budgétaire ne change pas grand-chose à la situation. Des réformes structurelles sont donc nécessaires de toute urgence. Nous dépensons comme l'Europe du Nord avec la discipline budgétaire de l'Europe du Sud. Cette situation est insoutenable à long terme.



Les factures d'énergie sont devenues inabordables pour de nombreuses familles. Pour le CD&V, le maintien du pouvoir d'achat à court terme est la première préoccupation, tant pour les plus bas salaires que pour la classe moyenne.

Pour protéger les plus vulnérables de notre société, nous avons élargi et étendu au fil du temps le groupe cible des tarifs sociaux. Mais le CD&V ne peut s'arrêter là : la classe moyenne laborieuse doit également être protégée dans ce pays. Alors que d'autres partis demandent régulièrement l'abolition de l'indexation automatique des salaires, nous nous battons au CD&V pour la préserver, car elle constitue le barrage le plus solide contre la perte de pouvoir d'achat. En outre, malgré une opposition farouche, nous avons proposé une réduction intelligente de la TVA sur le gaz et l'électricité, qui a depuis été mise en œuvre sans date limite, en combinaison avec une réforme des droits d'accises. Avec le paquet énergétique de base, le chèque pour le mazout de chauffage et la prime fédérale de chauffage, nous avons protégé davantage le bien-être de la population. Pour les financer, nous nous sommes attaqués aux bénéfices excessifs dans le secteur de l'énergie.

La décision décisive d'élaborer rapidement des mesures substantielles à court terme s'est avérée cruciale, mais n'offre pas de solution structurelle. Il faut aller plus loin à moyen terme : nous exigeons une politique énergétique décisive de la part de l'Europe, avec un plafonnement des prix du gaz et un ajustement en profondeur du fonctionnement du marché. Au sein du gouvernement fédéral, le CD&V veut renforcer le pouvoir d'achat des travailleurs par une réforme en profondeur de la fiscalité. Au CD&V, nous

voulons faire en sorte que les gens aient plus d'argent à la fin du mois. Le travail doit et va rapporter beaucoup plus. Si cela ne dépendait que de nous, dès l'année prochaine. Notre plan pour une vaste réforme fiscale est prêt pour cela et, en décembre prochain, notre parti mettra une première proposition sur la table du gouvernement.

En ce qui concerne notre approvisionnement énergétique, il est clair pour le CD&V qu'il n'est absolument pas souhaitable de dépendre davantage du gaz naturel, et des combustibles fossiles en général, ni de dépendre de régimes étrangers pour notre approvisionnement énergétique.

L'avenir est clair : s'engager massivement dans l'électrification, alimentée par davantage d'énergie renouvelable combinée à l'énergie nucléaire, à la fois maintenant et dans un avenir un peu plus lointain. Un accord rapide sur la prolongation de la durée de vie des deux réacteurs nucléaires les plus récents, Doel 4 et Tihange 3, est donc nécessaire. En ce qui nous concerne, nous devons voir maintenant si ces deux réacteurs peuvent même être prolongés de 20 ans directement. Des extensions devraient également être envisagées de manière approfondie pour tous les autres réacteurs.

Même dans un avenir lointain, l'énergie nucléaire doit continuer à jouer un rôle important pour le CD&V. Il est impératif d'assurer une production propre (flexible)

suffisante de la charge de base en Europe, de préférence avec des «petits réacteurs modulaires» (SMR) à sécurité intrinsèque et à faible production de déchets nucléaires.

Energyville a récemment calculé qu'un parc énergétique comprenant 6 GW de SMR en 2050 entraînerait les coûts sociaux les plus bas. Nous avons donc présenté un projet de loi autorisant à nouveau la construction de nouvelles centrales nucléaires en Belgique. Nous voulons également mettre en place un programme de recherche pour explorer davantage les possibilités des petits réacteurs modulaires en Belgique.

Bien entendu, la crise énergétique actuelle aiguë a également pour toile de fond le changement climatique de plus en plus manifeste, dont les conséquences à long terme seront encore plus visibles. Heureusement, la résolution de ces deux crises va de pair. La recherche d'une société neutre sur le plan climatique conduit aussi automatiquement à une plus grande indépendance énergétique. Plus nous électrifierons de processus, plus notre consommation énergétique globale sera faible et plus l'Europe sera indépendante.

L'un des plus grands défis consiste à rendre notre parc immobilier plus durable. Le CD&V a donc plaidé auprès du gouvernement flamand pour une forte augmentation des primes pour les mesures d'économie d'énergie (Mijn

VerbouwPremie) et pour offrir de généreux prêts sans intérêt (Mijn VerbouwLening). Les budgets pour les audits énergétiques gratuits ont été augmentés et nous protégeons les locataires en limitant l'indexation des loyers pour les habitations très mal isolées.

En définitive, ce qui compte pour le CD&V, c'est que l'énergie redienne abordable, que la sécurité de l'approvisionnement ne soit jamais compromise et que nous ne soyons pas trop dépendants de régimes étrangers. Cela passe par le développement d'une production d'énergie durable, sans déchet ni impact climatique, par l'électrification massive du chauffage de nos bâtiments et de nos transports, et par la rénovation de nos logements.

De cette manière, nous réduisons notre impact sur le climat et augmentons notre indépendance vis-à-vis des importations d'énergie. Ce sont ces objectifs qui constituent notre pierre angulaire pour toutes nos positions relatives à l'énergie.



Le débat énergétique et les propositions pour faire face aux conséquences du conflit Russie-Ukraine sur la population et sur notre économie étaient les questions demandées aux partis politiques.

Un conclave gouvernemental s'est tenu début octobre de cette an-

née. À l'issue de ce conclave il a été décidé de prévoir une nouvelle étude pour analyser les besoins pour **assurer la sécurité d'approvisionnement de notre pays**.

En concertation avec ELIA et la CREG il a été demandé au Premier Ministre et à la Ministre de l'Énergie, afin que les conditions de sûreté et de sécurité soient respectées, d'élaborer toutes les options supplémentaires (entre autres renouvelables, flexibilité, nucléaire et fossile) pour renforcer si nécessaire la sécurité d'approvisionnement de notre pays jusqu'en 2030.

Sur cette base, on verra ce qu'il est important de prolonger ou pas. Mais pas d'anticipation...

Nous pensons également que les centrales au gaz ne constituent pas une solution pour remplacer les centrales nucléaires. Les deux moyens de production, certes centralisés, sont différents et ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. Le mixte énergétique est un choix politique de chaque État; au niveau belge, décidé par le gouvernement fédéral.

La suite est donc un compromis à trouver au sein de la coalition.

À plus long terme, objectif 2050, le PS est en train d'élaborer sa vision stratégique.



Nos deux centrales nucléaires et les sept réacteurs qui les compo-

sent vieillissent mais sont loin d'être obsolètes. Le 18 mars 2022, la décision de prolonger de 10 ans les deux réacteurs les plus jeunes a été prise. Nous souhaitons que ce soit pour 20 ans. En sus, tous les réacteurs prolongeables doivent être prolongés. Nous en voulons 5.

À côté de cela, nous plaçons pour lancer la construction de nouveaux réacteurs afin qu'ils puissent pallier l'arrêt des premiers réacteurs prolongés dans 10 ans. Ils constitueront une base de production électrique décarbonée non négligeable pendant 60 ans. Ils permettront la pérennisation et même la relance de la filière nucléaire en Belgique. Dans le même temps, nous plaçons pour que le nucléaire du futur, dont les Small Modular Reactors (SMR), soit développé en Belgique.

Le MR n'est pas favorable à la construction de nouvelles centrales au gaz. Dans le contexte actuel, faire reposer notre production électrique sur du gaz n'a aucun sens. La guerre en Ukraine a entraîné une explosion des prix et nous devons aujourd'hui trouver des alternatives au gaz. De plus, ces centrales émettent énormément de CO₂, contrairement au nucléaire. Ce n'est donc pas un choix optimal si nous voulons atteindre nos objectifs climatiques.

Plus que jamais, nous mesurons l'importance d'un accès à l'énergie et de sa disponibilité à un prix abordable pour faire fonctionner notre économie et créer du

bien-être. Mais le MR refuse le fatalisme. La meilleure réponse à cette crise, c'est la mise en œuvre d'une stratégie industrielle et économique à long terme.

Nous plaçons pour un mix d'énergies nucléaire/renouvelable afin de sortir les énergies fossiles de notre approvisionnement et de respecter nos objectifs climatiques de neutralité carbone à l'horizon 2050. Ainsi, investir dans des panneaux photovoltaïques reste très attractif vu la hausse des prix de l'électricité. Les éoliennes en Mer du Nord sont des sources importantes de production d'énergie. Moins populaire, l'éolien terrestre est appelé à se développer dans le respect du cadre de vie. Mais ces énergies sont intermittentes et le nucléaire reste donc indispensable car nos besoins en électricité vont considérablement augmenter du fait de la transition. Cela implique une action globale. Le taux de rénovation du bâti est ainsi bien trop faible (il devrait tripler pour atteindre nos objectifs). La mobilité est également une source importante d'émissions de CO₂. Alors que la fin de la mise en vente de véhicules neufs avec moteur thermique est annoncée pour 2035 en Europe, nous devons soutenir les entreprises dans la recherche et l'innovation. Nous voulons également développer les filières de production renouvelable par la biomasse et la biométhanisation, tout comme les réseaux de chaleur alimentés par la géothermie.

Nos propositions ont été large-

nisés aux quatre coins de la Belgique francophone et elles ont été adoptées lors du congrès du 23 octobre dernier à Bruxelles. Le MR veut, par exemple, renforcer et moderniser nos réseaux de distribution électrique afin de répondre aux nécessités de stockage, au plus proche de la production et de la consommation. Ainsi, les communautés d'énergies renouvelables doivent pouvoir se développer de manière simple et attractive. La gestion optimale des réseaux locaux aidera chaque consommateur à consommer moins et au meilleur moment.

Nous proposons également des incitants pour développer la captation de CO₂ dans le secteur industriel. Il s'agit de créer un marché avec suffisamment de valeur pour le CO ou CO₂ capté afin qu'il soit rentable de stocker ces gaz dans le sol ou de les réutiliser directement dans un

but d'économie circulaire. A plus long terme, la production de carburants ou de gaz synthétiques à partir de ces « déchets » pourrait être valorisée afin de limiter le recours aux énergies fossiles traditionnelles. Nous plaillons pour que notre pays puisse se développer comme hub du transport de cette molécule.

Nous envisageons aussi l'hydrogène comme une alternative. 80% de notre consommation d'énergie est basée sur les ressources fossiles (pétrole et gaz). Seule 20% de notre consommation est électrique. A l'avenir, nous ne pourrions assurer l'entièreté de notre consommation énergétique par de l'électricité. De plus, les énergies renouvelables électriques (photovoltaïque, éolien) sont intermittentes. Lorsque le vent soufflera et que la luminosité sera forte, nous serons inondés d'électricité qu'il faudra stocker

absolument, sous peine de faire s'effondrer le système électrique.

C'est à ce niveau qu'interviennent les nouveaux vecteurs comme les batteries, qui ne suffiront pas. Il faudra transformer l'électricité excédentaire sur le réseau en hydrogène, au moyen d'électrolyseurs de dernière génération et d'eau. Cela permettra d'alimenter des centrales électriques, la propulsion dans l'aérien ou encore le besoin de chaleur dans l'industrie.

Notre pays a quelques cartes à jouer en la matière avec ses industries qui ont un savoir-faire particulier dans les électrolyseurs, notamment. Nous sommes également un carrefour géographique stratégique au centre de l'Europe qui doit nous conduire à développer notre expertise dans la manipulation et le transport de ces nouveaux vecteurs.



LA CNC: DONNEES ET FAITS.

- Quatrième alternative syndicale qui défend spécifiquement les intérêts des cadres depuis 1966.
- La CNC est une association indépendante.
- La CNC aide ses membres : par an +/-1000 interventions individuelles +/- 200 interventions au niveau collectif.
- Elle donne la parole à ses membres.

LES OBJECTIFS DE LA CNC.

- Amélioration des conditions de travail pour tous les travailleurs y inclus les cadres.
- La CNC est la seule organisation qui s'oppose à la discrimination fiscale et parafiscale.
- La défense de nos intérêts dans un contexte humanitaire sans appartenance à un parti politique défini.
- Notre association se bat pour être reconnue de façon légale en vue d'être présente à tous les niveaux de concertation sociale.
- La défense des cadres au niveau européen via la confédération européenne des cadres (CEC).
- Pension légale relevée en rapport avec les contributions des cadres.

LES SERVICES DE LA CNC.

- **Assistance et conseils juridiques personnalisés.**
 - Conclusion d'un contrat de travail
 - Élaboration d'une séparation à l'amiable
 - Détachement et modification de fonction
 - Changement de fonction et délocalisation
 - Plan de pension (complémentaire)
 - Entretien d'évaluation
 - Licenciement et outplacement
 - Package voiture de société
 - Restructuration
- **Services collectifs de la CNC.**
 - Organisation d'une association de cadres
 - Réorganisation de l'entreprise
 - Analyse des conventions collectives de travail
 - Fermeture ou vente de l'entreprise
- **La CNC est présente au conseil d'entreprise et soutient les candidats aux élections sociales.**



CONFÉDÉRATION NATIONALE DES CADRES

Boulevard Lambermont 171 boîte 4
1030 Bruxelles

Président:
Pierre Pirson

Vice-Présidents:
Koen Grégoir (NL)
Philippe Hendrickx (FR)

SERVICE JURIDIQUE

Nikolaas Van Steenkiste (NL)
Frédéric Baudoux (FR)

SECRÉTARIAT NATIONAL

Mariem Guerroum (FR)
Bas Pauwels (NL)

Tél.: 02/420.43.34.

Fax: 02/420.46.04.

E-mail: info@cnc-nck.be

Website: www.cnc-nck.be

Compte bancaire: BE05 2100 6830 0075

E.R.: Pierre Pirson, Boulevard Lambermont 171
boîte 4, 1030 Bruxelles

MONTANTS DES COTISATIONS (€)	Virement bancaire	Domiciliation	
		Annuelle	Mensuelle
Membre actif	145	135	11,50
Moins de 30 ans	72	60	5,50
Retraité	61	50	4,00
Chômeur indemnisé, malade de longue durée	72	60	5,50
Epoux et épouse cadres	165	150	13,50

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro:

Bairiot Jean-François (MR), Baudoux Frédéric, Cremers Jules (NVA), Cornet Cecile (Ecolo-Groen), Gillard Nicolas (PS), Glibert Roland, Gouat Philippe, Van Butsel Wouter (CD&V), Pauwels Bas, Pirson Pierre, Van Wing Thomas (Openvld)

La reproduction des articles est autorisée moyennant citation de la source et envoi d'un justificatif à la CNC.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la CNC.

